

MISE EN CIRCULATION DES VÉHICULES - IMMATRICULATIONS -

BUT Les véhicules mis en circulation doit avoir un numéro matricule pour :

appliquer des taxes.
contrôle systématique du parc automobile français.
identification et recherche des véhicules par les services de police.
vérifier si le véhicule est aux normes du code de la route.

LE SERVICE DES MINES

Ce service vérifie la conformité des véhicules, puis délivre un certificat qui permet ensuite d'immatriculer le véhicule.

LA PRÉFECTURE

Elle délivre les récépissés de déclaration de mise en circulation des véhicules.
Elle prélève les taxes.
Elle organise le fichier du parc automobile.
Elle fournit les documents nécessaires à l'immatriculation des véhicules.

IMMATRICULATION D'UN VÉHICULE NEUF

Déclaration de mise en circulation.
Notice descriptive du constructeur (2 exemplaires).
Copie du procès-verbal de réception du type (service des mines).
Certificat de conformité à ce type (constructeur).
Certificat de vente (vendeur).

IMMATRICULATION D'UN VÉHICULE D'OCCASION

Certificat de vente.
Carte grise (barrée, date de vente mentionnée, signature).
Déclaration de mise en circulation. (demande d'immatriculation).
Certificat de non-gage (véhicule dun autre département).
Attestation de contrôle technique (véhicule de plus de 4 ans).

CHANGEMENT D'ADRESSE

Il est obligatoire de la modifier sur la carte grise.

LA CARTE GRISE

C'est la carte d'identité du véhicule
C'est un titre de propriété.

Analyse du contenu de ce document...



F PREFECTURE DE LA MOSELLE

57/003/TERM01/OPMH/

N° IMMATRICULATION (A) DATE DATE DE 1^{re} MISE EN CIRCULATION (B)

9753 ACD 57 01/06/98 01/07/97

NOM (C) Prénoms (D) Mr DURAND Paul

DOMICILE (E) 82 RUE DES PEUPLIERS

COMMUNE 57000 METZ

| GENRE | MARQUE (F) | TYPE | N° | | PLATEAU | PL. ASS. |
|---------------------------------|------------|----------------|-------------|---------|------------|-------------------|
| VP | RENAULT | MR8000AL9954 | MEGANE | | | |
| N° dans la SÈRE de TYPE (G) | | CARROSSÈRE (H) | EN | PUSSE | PL. ASS. | |
| VF1JAQF0516573643 | | GI | ES | 7 | 005 | |
| LARG. | SURE | PODS TC | PODS à vide | PODS TR | de (I) (J) | Reg. mat. (K) (L) |
| | | 1T870 | 1T220 | 2T795 | 80 | 3750 |
| DATE et N° CERTIFICAT PRÉCÉDENT | | | | | | |
| 02/07/97 | | 3431 YZ 57 | | | | |

TAUX REGION 1302,00 F

TAUX NANCY 1302,00 F

TOTAL 1302,00 F

DATES VISITES TECHNIQUES (Application des articles R. 117-1 à R. 121 du Code de la Route)

VISITE AVANT LE 01/07/2001 (SAUF REGT. SPEC.)

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet de THIONVILLE
Pour le Sous-Préfet
Le Secrétaire en Chef délégué.
Gérard LEGRAND

Outre les renseignements classiques tel le nom et l'adresse du propriétaire, les caractéristiques du véhicule, il faut savoir observer les différentes dates figurant sur ce certificat d'immatriculation.

Exemple

La carte grise ci-dessus nous indique que :

ce véhicule a été mis en circulation la 1ère fois le 01/07/97
avec l'immatriculation 3431 YZ 57

L'immatriculation actuelle est 9753 ACD 57
depuis la date du 01/06/98

Conclusion

Ce véhicule a changé de propriétaire sans changer de département.